



14ème législature

Question N° : 3984	De M. Philippe Meunier (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > enseignement secondaire	Tête d'analyse > élèves	Analyse > stages en entreprises. bilan.
Question publiée au JO le : 11/09/2012 Réponse publiée au JO le : 08/01/2013 page : 212 Date de renouvellement : 18/12/2012		

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur une question relative aux stages d'observation en classe de troisième. Depuis plusieurs années a été instaurée une semaine d'immersion en vie active pour les élèves scolarisés en classe de troisième générale. Il s'agit là d'une excellente initiative permettant à ces jeunes de découvrir certains métiers et de se familiariser notamment avec l'univers de l'entreprise. Aussi, il souhaiterait savoir s'il dispose d'un bilan concernant les métiers choisis par les élèves et leur taux de satisfaction.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée scolaire 2005, la séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de 3e . Elle a pour objectif de « développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation ». La séquence d'observation contribue à l'acquisition des compétences « sociales et civiques » ainsi qu'à celles relatives à « l'autonomie et l'initiative » du socle commun de connaissances et de compétences. Cette séquence doit permettre d'appréhender la réalité de l'univers de l'entreprise et leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations. Cette première approche du monde professionnel contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens. Elle permet aussi à chaque élève d'identifier le lien qu'il fait entre son travail scolaire et l'itinéraire de formation qu'il construit. Les séquences d'observation peuvent se dérouler dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales dans les conditions prévues par le code du travail. Elles donnent la possibilité aux élèves de réfléchir à leur parcours de formation future, sans pour autant effectuer un choix de champ professionnel. Les finalités de ces séquences d'observation sont d'appréhender des métiers différents à différents niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué. Les retours que nous ont faits les académies sont plutôt positifs. Cette première approche du monde professionnel est appréciée des élèves, elle leur permet souvent d'ouvrir leur horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrés dans leur famille. Dans le cadre de la future loi de refondation de l'école, le Ministre de l'Education Nationale entend favoriser la connaissance du monde économique et des entreprises par les élèves à travers un parcours d'orientation du collège au lycée. L'orientation doit devenir une dimension essentielle de l'action éducative de l'école. La capacité à s'orienter fait partie des compétences de base du socle commun de connaissances et de compétences. Dans les établissements scolaires, pour que le droit à l'orientation s'exerce effectivement pour tous, il sera mis en place un droit à un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours se construira tout au long des années du collège, puis du lycée, et il sera précisé à chaque moment d'orientation, sous la responsabilité du chef



d'établissement, des personnes ressources de l'établissement et des dispositifs d'orientation académiques et régionaux. L'orientation doit permettre à chaque élève de se construire un parcours de formation et de réussite scolaire ; mais elle doit également le préparer à l'emploi et à l'entreprise. Il faut permettre aux jeunes de découvrir l'entreprise et ses métiers, à travers un parcours organisé de découverte des métiers et des formations. Cette démarche fera partie d'une démarche de construction d'une orientation choisie et raisonnée dès le collège. La dimension « connaissance de l'entreprise » doit également devenir partie intégrante de la formation initiale et continue de tous les professeurs. Les services d'orientation de l'Education Nationale et des Régions seront mobilisés pour assurer une information sur les métiers industriels et les métiers de services pourvoyeurs d'emplois. Les professionnels, les entreprises et les associations doivent être mis à contribution pour donner une image réelle et vivante des métiers d'aujourd'hui. Il faut se débarrasser des stéréotypes associés aux métiers du siècle passé. Les métiers du 21e siècle sont modernes, branchés sur les nouvelles technologies, en particulier numériques. Dans tous ces métiers, les femmes peuvent s'y épanouir et s'y élever autant que les hommes.